

Le 3 juillet 2025

INAUGURATION DE LA MAISON DE L'HABITAT DE SAINT-LÔ AGGLO

Après le succès des deux Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) sur la période 2020-2025, **Saint-Lô Agglo poursuit sa politique d'amélioration de l'habitat et renforce son offre de services**. Pour encourager et faciliter les projets de rénovation et la remise sur le marché de logements vacants, **Saint-Lô Agglo crée la Maison de l'habitat et le nouveau service « RENÔV-Habitat »**.

LES DEUX OPÉRATIONS PROGRAMMÉES D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT (OPAH) 2020-2025, UN FRANC SUCCÈS

Les deux OPAH, qui se sont terminées le 15 mai 2025, ont rencontré leur public et ont permis de lancer la dynamique de rénovation et d'adaptation de l'habitat sur le territoire.

Au 15 avril 2025, c'est :

5 500 Porteurs de projet informés

810 Propriétaires occupants accompagnés, dont :

- **390** pour des travaux de rénovation lourde et/ou énergétique
- **420** pour des travaux d'adaptation du logement pour le maintien à domicile

110 Propriétaires bailleurs accompagnés, essentiellement pour des projets de rénovation lourde et/ou énergétique (mise aux normes de logements dits « passoires thermiques », remise sur le marché de logements vacants, investissement locatif...)

30,4 M€ de travaux réalisés majoritairement par des entreprises du territoire

15,6 M€ d'aides accordées dont

1,1 M€ d'aides de Saint-Lô Agglo

LA MAISON DE L'HABITAT, LE NOUVEAU LIEU UNIQUE POUR S'INFORMER ET ÊTRE ACCOMPAGNÉ



La Maison de l'habitat est gérée par le service habitat de Saint-Lô Agglo, qui assure l'accueil du public et le 1^{er} niveau d'informations pour toutes les questions liées à l'habitat.

C'est le nouveau guichet unique France Rénov' sur les 61 communes.

La Maison de l'Habitat est située
68 rue du Neufbourg – Saint-Lô
(entrée par la rue Le Verrier)

❖ LA MAISON DE L'HABITAT ACCUEILLE LE PUBLIC

Du mardi au jeudi : 9h-12h et 13h30-17h30

Le vendredi : 9h-12h et 13h-17h

Tél : 02 14 29 00 38

Mail : habitat@saint-lo-agglo.fr

❖ LES SERVICES DE LA MAISON DE L'HABITAT

- Des **conseils** techniques, administratifs et juridiques personnalisés
- Des **informations sur les aides** auxquelles prétendre en fonction du projet
- Un **accompagnement** au montage de dossier de demandes de subventions et au suivi

ATTENTION : Pour bénéficier des aides, les porteurs de projets doivent contacter la Maison de l'habitat avant le début des travaux.

❖ **LES PERMANENCES DES SERVICES ET PARTENAIRES**

Pour rencontrer les services et partenaires, il est nécessaire de **prendre rendez-vous** au préalable **auprès de l'accueil de la Maison de l'Habitat au 02 14 29 00 38**.

- **Service Autorisation du Droit des Sols (ADS) de Saint-Lô Agglo**

Tous les jeudis – 9h-12h

Informations sur la réglementation de l'urbanisme en amont d'un dépôt de dossier pour un projet lié à l'habitat (construction, rénovation, etc.)

- **RÉNÔV-Habitat de Saint-Lô Agglo**

CDHAT – Mardi et jeudi – 9h-12h

LES 7 VENTS – 1^{er} mercredi et 3^e vendredi du mois – 9h-17h

Pour monter et suivre le dossier de demandes de subventions

- **CLLAJ de Saint-Lô Agglo (à partir de septembre)**

Le CLLAJ accueille les jeunes et les bailleurs toute l'année au FJT Espace Rabelais sur rendez-vous. Mercredis – 13h30-17h30

Pour les jeunes : Accueil, information et orientation sur toutes les questions liées au logement (offres disponibles, aides, droits et obligations), accompagnement personnalisé sur la recherche de logement, l'accès et le maintien dans un logement

Pour les propriétaires bailleurs : diffusion des offres, mise en relation, conseils, informations sur la réglementation, accompagnement du locataire

- **L'agence immobilière sociale de SOLIHA**

Tous les 1^{ers} vendredis du mois

Information et conseils des propriétaires bailleurs sur les dispositifs de location sécurisés et solidaires

RÉNOV-HABITAT, LE NOUVEAU DISPOSITIF D'AIDE À L'AMÉLIORATION DE L'HABITAT DE SAINT-LÔ AGGLO POUR LA PÉRIODE 2025-2029



C'est dans le cadre du « Pacte territorial France Rénov' » 2025-2029 que le **nouveau dispositif d'aide à l'amélioration de l'habitat, RÉNOV-HABITAT de Saint-Lô Agglo**, est mis en place pour la période 2025-2029.

Un dispositif en cofinancement



❖ 2 ENJEUX FORTS POUR L'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE

Améliorer la qualité du parc de logements privés
pour garantir un meilleur confort de vie aux habitants et nouveaux arrivants
Renforcer l'offre locative privée du territoire

❖ 3 OBJECTIFS PRINCIPAUX

- La rénovation énergétique des logements et des copropriétés
- L'adaptation pour le maintien à domicile des logements et des immeubles
- La remise sur le marché de logements vacants

Dans le cadre d'un marché, le groupement « CDHAT – LES 7 VENTS » a été missionné jusqu'au 31 décembre 2027 par Saint-Lô Agglo pour :

- Etudier les projets
- Apporter un conseil technique, administratif et financier aux porteurs de projets, notamment sur des situations plus complexes (copropriétés, propriétaires bailleurs, logements indignes...)
- Si le projet est éligible aux aides : effectuer une visite du logement
- Etablir un plan de financement prévisionnel
- Monter le dossier de demande de subventions auprès des différents partenaires et assurer le suivi

NOUVEAU !

Pour encourager la rénovation et l'adaptation des logements, **Saint-Lô Agglo propose à tous les propriétaires (occupant, bailleur et copropriétaires), quels que soient leurs revenus et leur situation, un premier niveau d'information et de conseil gratuit.** L'accompagnement au dépôt et suivi des demandes d'aides est également 100 % gratuit pour tous les propriétaires occupants s'engageant dans une rénovation globale de leurs logements et les propriétaires bailleurs proposant des loyers conventionnés.

❖ LES AIDES RÉNÔV-HABITAT DE SAINT-LÔ AGGLO

En complément du service de conseil et d'accompagnement, RENÔV-Habitat permet aux propriétaires de bénéficier de subventions complémentaires à celles de l'agence nationale de l'habitat et des autres partenaires :

- Pour les propriétaires bailleurs :
 - **Soutien à la production d'une offre locative privée abordable et de qualité** : subvention supplémentaire de 5 % ou 10 % de la dépense subventionnée par l'agence nationale de l'habitat (loyers conventionnés uniquement)
 - **Prime « Zéro logement vacant »** pour la remise sur le marché de logements inoccupés depuis plus de 2 ans, de 3 000 € à 15 000 € selon la localisation et la qualité du projet
- Pour les propriétaires occupants :
 - **Soutien complémentaire à l'amélioration de l'habitat dégradé et très dégradé** : subvention supplémentaire de 5 % à 10 % de la dépense subventionnée par l'agence nationale de l'habitat
 - **Prime « Zéro logement vacant »** pour la remise sur le marché de logements inoccupés depuis plus de 2 ans, de 3 000 € à 13 000 € selon la localisation et la qualité du projet
 - **Aide à l'auto-réhabilitation accompagnée** pour des propriétaires modestes souhaitant réaliser eux-mêmes une partie de leurs travaux, avec l'accompagnement d'un artisan spécialisé, jusqu'à 6 000 €
- Pour les immeubles et copropriétés :
 - **Aide complémentaire à la rénovation énergétique des copropriétés** : 500 € par logement
 - **Aide à la création d'ascenseurs dans des locaux existants ou en addition de construction** : subvention équivalent à 15 % du coût des travaux, plafonnée à 15 000 €

Pour plus d'information sur le service et les aides RENÔV-Habitat : <https://www.saint-lo-agglo.fr/fr/aides-la-renovation-de-lhabitat>

LE « PACTE TERRITORIAL FRANCE RÉNOV' » 2025-2029

Le 18 février 2025, Saint-Lô Agglo a signé une **nouvelle convention « Pacte territorial France Rénov' » pour la période 2025-2029** avec la Préfecture de la Manche et le Département de la Manche, délégataire de l'Agence nationale de l'habitat.

Cette convention organise le fonctionnement du service public local de rénovation de l'habitat sur le territoire de Saint-Lô Agglo et fixe de nouveaux objectifs ambitieux pour le territoire pour les 5 ans à venir :

- **10 500** porteurs de projet bénéficiant d'un premier niveau d'information et de conseil
- **2 350** ménages bénéficiant d'un conseil personnalisé approfondi
- **1 420** logements améliorés, dont :
 - **1 060** logements de propriétaires occupants
 - **145** logements locatifs
 - **215** lots de copropriétés

Cette convention s'accompagne d'engagements financiers importants de la part des partenaires.

BUDGET GLOBAL PACTE TERRITORIAL

26,5 M€ dont

- **24,5 M€** de l'Agence nationale de l'habitat
- **1,9 M€** d'autofinancement de Saint-Lô Agglo
- **114 979,50 €** FEDER (Région Normandie au titre des volets 1 et 2 de la convention) en cours d'instruction

À ces engagements s'ajoutent ceux d'autres partenaires dans le cadre de leurs dispositifs (Région Normandie, Département de la Manche, Action Logement, etc.), non formalisés dans la convention « Pacte territorial » mais pouvant être mobilisés par les propriétaires dans le cadre du service RENÔV-Habitat.



CONTACT PRESSE SAINT-LÔ AGGLO

Direction de la communication – [02 14 29 00 40](tel:0214290040)

communication@saint-lo-agglo.fr

Espace presse/ saint-lo-agglo.fr

